



## 16ème législature

<b>Question N° : 172</b>	De <b>Mme Anne-Sophie Frigout</b> ( Rassemblement National - Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique		<b>Ministère attributaire</b> > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
<b>Rubrique</b> > postes	<b>Tête d'analyse</b> > Absence du bureau postal à Bezannes	<b>Analyse</b> > Absence du bureau postal à Bezannes.
Question publiée au JO le : <b>19/07/2022</b> Date de renouvellement : <b>15/11/2022</b> Question retirée le : <b>06/12/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Anne-Sophie Frigout interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur le recul du service universel postal ainsi que sur la diminution progressive des bureaux de poste traditionnels. Ces derniers sont de plus en plus fréquemment remplacés par des agences postales communales, avec mise à disposition du personnel et des locaux à la charge de la collectivité concernée, voire par des points relais hébergés chez des commerçants qui ne peuvent proposer l'intégralité des services. Cette tendance tend à devenir la norme, y compris lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins de communes en pleine expansion démographique comme Bezannes, dans la Marne. En effet, cette ville de 4 000 habitants ne compte aucun bureau de poste alors que sa population a triplé en près de dix ans et qu'une gare TGV y est implantée. Ainsi, les usagers et les entreprises sont dans l'obligation de se déplacer dans les localités voisines pour bénéficier des services postaux. Les habitants et les élus locaux, dont le maire, se mobilisent pour réclamer l'ouverture d'un bureau de poste. Même si la société « reconnaît la nécessité d'un point d'accès supplémentaire aux services postaux de proximité », elle favorise un partenariat avec un commerçant, sans que celui-ci se concrétise. C'est pourquoi elle demande à l'État d'intervenir pour que La Poste assure ses missions de service public confiées par la loi du 9 février 2010, parmi lesquelles figurent l'aménagement du territoire et l'accessibilité bancaire, notamment dans la métropole du Grand Reims, et souhaite connaître ses intentions à ce sujet.